

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION DE PROJET (Reconventionnement)
MAIZIÈRES-LÈS-METZ - Route de Marange 2 - Logement
MO10L027700

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat,
Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la communauté de communes Rives de Moselle et la commune de Maizières-lès-Metz souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière et la réalisation d'études sur l'emprise dite «Route de Marange 2» située sur son territoire communal en vue d'un vaste projet de réaménagement global et notamment la création de logements,

Considérant la convention foncière n°F09FC70W015 du 20 août 2019,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes Rives de Moselle et la commune de Maizières-lès-Metz annexée à la présente délibération, portant sur :

- l'acquisition, le portage puis la cession des biens susvisés d'une superficie de 13 ha 60 a 89 ca pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 6 550 000 € HT,
- la réalisation d'études techniques complémentaires (études environnementales notamment) sur le site susvisé pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 100 000 € HT, pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la commune de Maizières-lès-Metz,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes Rives de Moselle et la commune de Maizières-lès-Metz la convention de projet annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

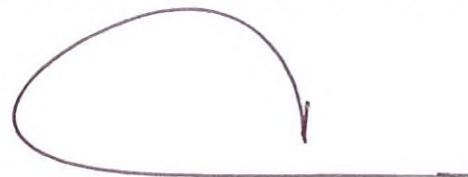
VU ET APPROUVE

Le 17 DEC. 2021

Pour le Préfet et par délégation
La Préfète de Région
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS